



LES ENQUÊTES
DE L'OBSERVATOIRE
DE LA PROPRETÉ

n° 7 Synthèse
Avril 2013

**Insertion après
un parcours au sein
d'un GEIQ PROPETE**



Le premier GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) de la Branche Propreté a été créé en 1997 à l'initiative d'entreprises de Propreté pour répondre à une problématique : **la difficulté de recruter des personnes formées et de les fidéliser malgré la vocation d'insertion et d'intégration du secteur.** En effet, avec 20 000 entreprises et 430 000 salariés la Propreté est un secteur qui a un besoin constant de main-d'œuvre. Les GEIQ Propreté ont pour objectif de mettre en relation les entreprises de Propreté adhérentes et des personnes très éloignées de l'emploi, en les formant en alternance et en leur permettant d'obtenir un CQP Propreté – Certificat de Qualification Professionnelle. Depuis plusieurs années, les contrats de professionnalisation réalisés par les GEIQ Propreté sont en constante augmentation. Mais quels sont les bénéfices réels pour les entreprises et les salariés ? Que deviennent les bénéficiaires à l'issue de leur contrat ? Ont-ils trouvé un emploi dans le secteur de la Propreté ?

Réalisée de juillet à mi-décembre 2012, la 7^e étude de l'Observatoire des métiers et des qualifications de la Propreté, intègre les informations recueillies par :

- 26 entretiens menés entre fin juillet et fin octobre 2012 auprès des Directeurs et Présidents des GEIQ, du Responsable Opérationnel du CNCE GEIQ et du Secrétaire Général du FARE.
- 462 questionnaires envoyés à des bénéficiaires ayant terminé leurs contrats de professionnalisation entre septembre 2011 et juin 2012. L'enquête a été réalisée entre le 8 novembre et la mi-décembre 2012. 52 % des personnes interrogées ont répondu.



Les GEIQ Propreté :

Un enjeu pour le recrutement et la fidélisation

De nature associative, le GEIQ est créé, piloté et géré par des entreprises du secteur de la propreté solidairement responsables. Le premier GEIQ est né en 1997 et le dernier a été créé fin 2012 et, à ce jour, la Branche en compte 13. Chaque GEIQ est autonome au niveau de sa politique puisqu'il s'agit d'une association Loi 1901. Un directeur ou une directrice de GEIQ gère la structure avec 1, 2 ou 3 assistants, selon

la taille. Ainsi, même si le GEIQ est une association à but non lucratif, il doit équilibrer son budget. Les GEIQ répondent à une charte et à un code déontologique. Le label GEIQ est accordé annuellement, par le Comité National de Coordination et d'Évaluation sur la base du respect d'un cahier des charges établi par le CNCE sur avis conforme du Ministère chargé de l'emploi.

Un réel levier pour l'insertion

La vocation d'un GEIQ Propreté est de réduire l'écart entre les besoins en compétences des entreprises et les qualifications effectives des demandeurs d'emploi afin de permettre, à l'issue du parcours, des embauches durables dans les entreprises adhérentes ou non adhérentes.

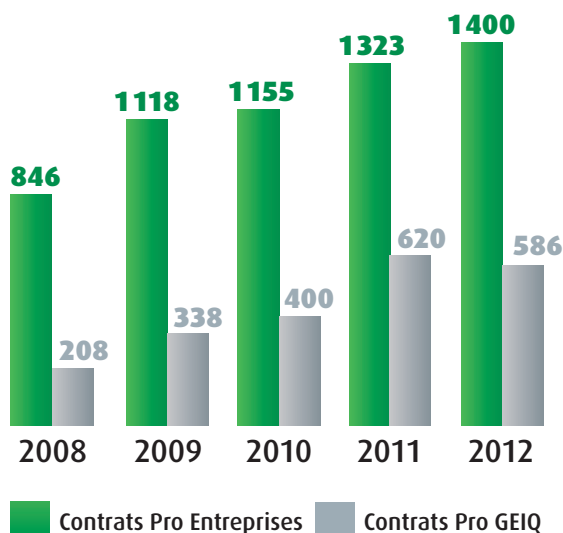
Les GEIQ forment et qualifient des personnes en difficulté en leur faisant bénéficier d'un parcours de formation en alternance (environ 240 heures) pour leur permettre à terme d'obtenir soit une validation de branche Agent de Service Propreté (ASP) ou soit une qualification (depuis 2007) : le Certificat de

Qualification Professionnelle (CQP Propreté) : CQP Agent Machiniste Classique, CQP Agent d'Entretien et de Rénovation en Propreté, CQP Laveur de Vitres et CQP Chef d'Équipe.

Pour cela, les GEIQ mettent en place des parcours de formation personnalisés assurés par un organisme de formation habilité par OPCALIA Propreté et qualifient leurs salariés par le biais de mises à disposition successives au sein des entreprises adhérentes. Ils déchargent ainsi les entreprises de la gestion des tâches administratives, de planning, d'organisation et de formation **et assurent l'accompagnement social et professionnel des salariés.**

Un bilan positif

Depuis 2008, la part des contrats de professionnalisation (AS2 et CQP) réalisée par les GEIQ Propreté est en constante augmentation : 24,5 % en 2008, 42 % en 2012 avec un pic à 47 % en 2011. En effet, les entreprises qui avant auraient recruté directement, passent désormais par le GEIQ car cela leur permet de sécuriser la décision de recrutement.

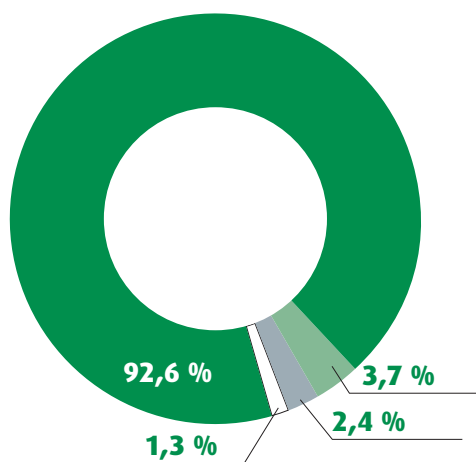


Quel avenir pour les bénéficiaires ?

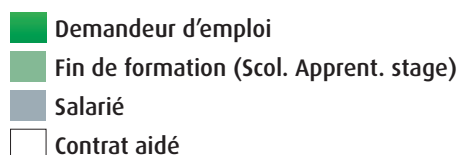
À l'entrée du GEIQ

Lors de la signature du contrat de professionnalisation avec un GEIQ, **93 % des bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi et 90 % arrivent avec un niveau inférieur au Baccalauréat. Ce sont majoritairement des hommes** (51,1 % contre 48,9 % pour les femmes).

Situation avant contrat



Les GEIQ recrutent des personnes que les entreprises n'auraient pas recrutées directement. Pour leur large majorité, c'est un public d'insertion ou encore des jeunes qui n'ont jamais travaillé, n'ont aucune qualification ou des personnes aux parcours particuliers avec des incidents, des accidents de vie. Ces personnes arrivent alors au GEIQ très motivées, la signature d'un contrat représentant quelque chose de très important pour elles. Cette formation en alternance leur permet alors de retrouver la confiance perdue, la maîtrise d'un savoir-faire, le contact humain, un rythme de vie, la satisfaction d'objectifs atteints ainsi que la reconnaissance des employeurs et de la famille.



À la sortie du GEIQ

70 % des répondants ont obtenu leur CQP*

La notion de diplôme est très importante pour les bénéficiaires. En effet, la grande majorité d'entre eux n'ont jamais eu de diplôme, cela est donc très valorisant pour eux.

Pour les entreprises, l'obtention du CQP constitue un atout indéniable en termes de professionnalisation, d'opérationnalité et d'efficacité.

**(En 2012, le taux de réussite CQP dans les GEIQ est de 91 %)*

52 % des répondants déclarent avoir un emploi au moment de l'étude

Parmi les 48 % qui ne sont pas en emploi, 8 % poursuivent des études ou ont renouvelé un contrat au sein du GEIQ, 33 % sont en recherche d'emploi.

Dans les 7% restant : congé de maternité, maladie, etc.

Certains salariés renouvellent un contrat au sein du GEIQ afin d'évoluer. Ainsi, par exemple, après un contrat de professionnalisation CQP Agent Machiniste Classique, ils entreprennent un contrat de professionnalisation CQP Agent d'Entretien et de Rénovation ou un CQP Chef d'équipe.

Avez-vous actuellement un emploi ?



Oui



Non



Emploi sortie GEIQ



Emploi



Recherche d'emploi



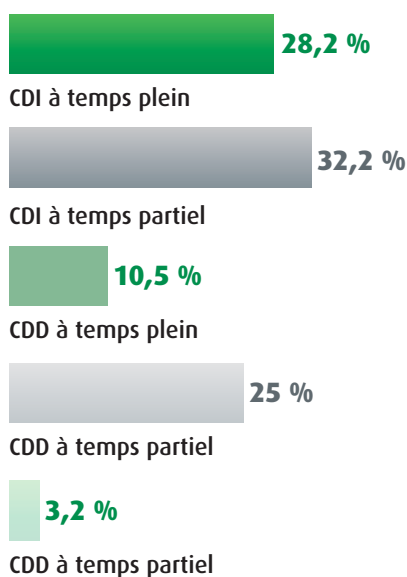
Poursuite d'études ou de formation



Non Autre

72 % des répondants ayant un emploi l'ont trouvé à la sortie du GEIQ

Type de contrat

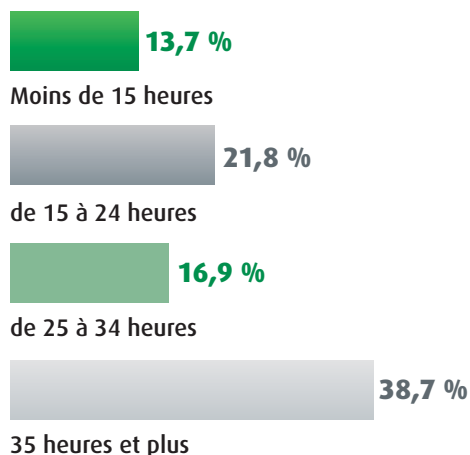


Plus de 60 % sont en CDI.

Le GEIQ représente **une solution pertinente et un vecteur d'intégration dans une politique sociale**. Il permet un accompagnement à la fois social et professionnel pour sécuriser les parcours des bénéficiaires. La qualité de la formation et l'accompagnement sont alors reconnus comme facilitateur de l'insertion et de l'embauche.

56 % font plus de 25 heures dont 39 % sont à temps plein

Combien faites-vous d'heures par semaine



plus de 70 % sont Agent de Service dont 10,5 % Agent Machiniste Classique, 5,6 % Agent d'entretien et de Rénovation, 3,2 % Laveur de vitres...

80 % des répondants restent fidèles à la Propreté

Au moment de l'étude, 65 % des diplômés travaillaient dans des entreprises adhérentes du GEIQ Propreté et 15 % ont été engagés dans une entreprise de Propreté non adhérente.

10 % ont évolué au sein de leur entreprise.

Les points positifs de cette démarche

Pour les bénéficiaires

- ▶ Une formation professionnelle qualifiante (CQP) reconnue par les entreprises du secteur de la Propreté.
- ▶ Un réseau d'entreprises.
- ▶ Une formation "Maîtrise des compétences clés" pour ceux qui ont des difficultés en français.
- ▶ Une aide à la recherche d'emploi si le bénéficiaire n'est pas embauché à l'issue du contrat.
- ▶ Un financement pour le permis de conduire.
- ▶ Une opportunité à s'insérer grâce à la diversité des missions dans une ou plusieurs entreprises.

Pour les entreprises

- ▶ Satisfaire un besoin de main d'œuvre
- ▶ Réduction des coûts et des risques liés au recrutement.
- ▶ Bénéficiaire formé en alternance par le GEIQ et non sur les fonds de l'entreprise.
- ▶ Les entreprises disposent d'une personne formée ce qui réduit les risques d'échec ou de démission.
- ▶ Le GEIQ assure un accompagnement social et décharge l'entreprise des problèmes périphériques.
- ▶ Une plus grande fidélisation des salariés est constatée.
- ▶ La motivation et la mobilité des candidats.

“Après l’obtention de leurs CQP, ils ont le sentiment d’avoir un « vrai métier », ils se considèrent comme des techniciens et ils en sont assez fiers”.



En conclusion

Moins coûteux que l'intérim, les GEIQ représentent une solution à la précarité. Ce dispositif permet de concilier les attentes des salariés et celles des entreprises et à donner un sens à la "sécurisation des parcours".



Observatoire des Métiers et des Qualifications de la Propreté et Services Associés

pascale demanche — tél. : 01 46 77 21 21
email : pascale.demanche@opcalia-proprete.com